

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 9 juin 2010

Contacts Presse :



Grand Port Maritime de Dunkerque
Communication & Relations Publiques

Marie-Elizabeth BOGUCKI

Terre-Plein Guillain - BP 46534

59386 Dunkerque Cedex 1 – France

Tél : +33 (0)3 28 28 79 11

Portable : +33 (0)6 07 13 33 42

e-mail : mebogucki@portdedunkerque.fr

Site web : www.dunkerque-port.fr



EDF – Direction Gaz

Projet de terminal méthanier de Dunkerque

Sylvie LEBREUX

30 rue l'Hemite

Centre tertiaire des Trois Ponts

59140 DUNKERQUE

Tél : + 33 (0)3 28 24 16 63

Portable : +33(0)6 12 81 58 45

e-mail : sylvie.lebreux@edf.fr

Site web : <http://dunkerque-lng.edf.com>

Projet de terminal méthanier

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES

Conscients de l'intérêt du site du Clipon pour l'observation des espèces animales et végétales, Dunkerque-Port, représenté par Martine BONNY Présidente du Directoire, et Dunkerque LNG, représenté par Marc GIRARD, Directeur Général, ont signé, le 4 juin 2010, en présence de Jérôme GUTTON, sous-préfet de Dunkerque, une convention permettant l'accès pérenne au chantier du terminal méthanier à cinq associations :

- L'Association le Clipon, représentée localement par Julien BOULANGER, Président ;
- Le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord-Pas-de-Calais représenté localement par Bernard BRILL ;
- La Société Botanique du Nord de la France, représentée par Monsieur Daniel PETIT, Président (absent sur la photo) ;
- L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, représenté par Didier DONADIO ;
- La Fédération Départementale des Chasseurs du Nord, représentée par Louis SAINT GHISLAIN.

Cette première convention permettra l'accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au site du Clipon. Elle préfigure la convention qui serait établie pour la période d'exploitation du terminal.

Cette signature s'inscrit dans le cadre de l'arrêté préfectoral relatif au déplacement d'espèces protégées, au titre de l'article L411-2 du Code de l'Environnement, qui a été délivré le 31 juillet 2009 à Dunkerque-Port. Cet arrêté précise les conditions environnementales dans lesquelles le projet de terminal méthanier pourrait se réaliser : déplacements d'espèces protégées anticipés, mesures d'évitement et d'atténuation, mesures compensatoires, mesures d'accompagnement, calendrier de mise en œuvre...

Cette convention d'accès ne prendra effet qu'une fois prise par Dunkerque LNG la décision de réaliser le projet de Terminal Méthanier.

3^{ème} port français, le port de Dunkerque est réputé comme port de grands vracs destinés à ses nombreuses implantations industrielles. Il s'illustre également sur d'autres segments tels le roulier transmanche sur la Grande-Bretagne, les conteneurs, les fruits... Classé 7^{ème} port du Range nord européen qui s'étend du Havre à Hambourg, il est aussi le 1^{er} port français d'importation des minerais et de charbon ; 1^{er} port français pour l'importation de fruits en conteneurs ; 1^{er} port français pour l'importation de cuivre ; 2nd port français pour les échanges avec la Grande-Bretagne.